

Objectifs de développement durable



Un guide des OSC en matière de SDR pour la mise en œuvre nationale

Qui sommes-nous

L'IPPF, la Fédération internationale pour la planification familiale, est un prestataire mondial de services et un défenseur de premier ordre de la santé et des droits sexuels et reproductifs pour tous. Nous sommes un mouvement mondial d'organisations nationales qui œuvrent avec et pour les communautés et les individus. L'IPPF œuvre pour parvenir à un monde où les femmes, les hommes et les jeunes de partout disposent de leur propre corps, et par conséquent de leur destin. Un monde où ils sont libres de choisir d'être parent ou non, libres de décider combien d'enfants ils veulent avoir et à quel moment, libres de mener une vie sexuelle saine, sans crainte de grossesses non désirées et d'infections sexuellement transmissibles, y compris au VIH. Un monde où le genre ou la sexualité ne sont plus une source d'inégalité ni de stigmatisation. Nous n'allons pas renoncer à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de préserver ces choix et ces droits importants pour les générations actuelles et futures.

Auteurs et collaborateurs :

Heather Barclay, IPPF
Raffaella Dattler, Réseau européen de l'IPPF
Katie Lau, IPPF
Shadia Abdelrhim, Bureau régional du monde arabe de l'IPPF
Alison Marshall, IPPF
Laura Feeney, IPPF

Photos :

IPPF/Peter Caton/Bangladesh (page 6)
IPPF/Jon Hopkins/Kenya (page 9)
IPPF/Vesna Matevska/Macédoine (page 12)
IPPF/Graeme Robertson/Palestine (page 14)

Traduction et mise en page : worldaccent.com

Sommaire

Introduction au Programme 2030	2
Le Programme 2030 et la santé et droits sexuels et reproductifs	3
Financement du Programme 2030	5
Liens entre le Programme 2030 et d'autres engagements mondiaux	7
Prochaines étapes : mise en œuvre nationale, responsabilisation et indicateurs	10
Mise en œuvre du Programme 2030 : actions pour les OSC	15
Mise en œuvre du Programme 2030 : actions pour les gouvernements	16
Ressources	17

Introduction au Programme 2030

Les objectifs de développement durable (ODD) forment une infrastructure de 17 objectifs et 169 cibles dans les secteurs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont contracté l'engagement de concrétiser ladite infrastructure au cours des 15 prochaines années.

Les ODD sont la continuation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui expirent fin 2015, mais avec une portée beaucoup plus ample. Contrairement aux OMD, qui étaient surtout axés autour de questions sociales, les ODD poursuivent des cibles dans les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. De plus, alors que les OMD avaient pour cibles les pays en voie de développement, les ODD s'appliquent à tous les pays.

Les ODD font partie du Programme 2030 pour le Développement durable que les États membres de l'ONU ont adopté à l'occasion du Sommet pour le développement durable de l'ONU en septembre 2015. L'adoption du Programme est la culmination d'un long processus de négociations et consultations intergouvernementales qui durèrent presque trois ans.

Le document final du processus, « [Transformons notre monde : Le Programme 2030 pour le développement durable](#) » se compose d'un bref préambule, d'une déclaration (qui expose brièvement la vision et les principes sous-jacents du Programme), les ODD et cibles qui l'accompagnent, ainsi que les sections portant sur les ressources pour la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du Programme.

Le Programme 2030 est un document de consensus politique important déclarant l'intention des États membres de l'ONU de travailler conjointement pour atteindre un développement durable axé autour des personnes au cours des 15 prochaines années. On attend du Programme 2030 qu'il affecte la politique et les priorités en matière de financement des gouvernements et donateurs exécuteurs pendant ce laps de temps, afin d'acheminer le financement du développement mondial vers les secteurs reflétés dans les objectifs et cibles et d'influencer les stratégies et la programmation du développement national. Cela créera d'importantes opportunités pour les défenseurs et prestataires de services de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR).

L'objectif de ce document

L'objectif de ce document est de déterminer ce qu'implique le nouveau Programme 2030 pour les organisations de la société civile (OSC) travaillant dans le secteur de la SDRS et comment il peut être utilisé pour pousser le progrès à échelle nationale. Il détaille les cibles qui sont pertinentes pour notre travail, observe de quelle manière elles se rapportent aux programmes et engagements existants et suggère des manières assurant leur mise en œuvre. Il décrit des actions spécifiques que les défenseurs nationaux peuvent considérer dignes d'adopter pour impulser les progrès en matière de développement et mise en œuvre des plans nationaux, jouer un rôle dans la supervision et la responsabilisation des engagements mondiaux, et soutenir la mesure des progrès.

Il n'y a pas d'approche « générique » pour mettre en œuvre le Programme à échelle nationale car chaque pays a un système et des manières différentes de travailler, ainsi que des intérêts différents vis-à-vis du développement durable. Nous encourageons les défenseurs à utiliser les informations et recommandations contenues dans ce document de manière à en tirer profit dans leur contexte national et à les adapter pour réfléchir leurs circonstances.

Le Programme 2030 et la santé et droits sexuels et reproductifs

Le Programme 2030 comprend de nombreux accomplissements liés à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles, et à la santé et droits sexuels et reproductifs qui dépassent amplement les engagements des OMD.

Mais surtout, aussi bien l'ODD 3 en matière de santé que l'ODD 5 en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et filles comprennent des cibles liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. La cible 3.7, sous l'objectif 3 du Programme, exige l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment en matière de planification familiale, d'information et d'éducation, et en faveur de l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux. La cible 5.6, sous l'objectif 5, exige garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs de la manière convenue dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), le Programme d'action de Beijing et les documents finaux de leurs conférences d'évaluation.

De plus, le Programme requiert à tous les pays d'adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et éliminer la violence contre les femmes et filles, ainsi que les pratiques dangereuses telles que le mariage des enfants, le mariage précoce et forcé et la mutilation génitale des femmes. Il expose aussi des cibles exigeant une réduction significative de la mortalité maternelle, une fin aux morts évitables de nouveau-nés et enfants de moins de cinq ans, une fin à l'épidémie du SIDA, et une couverture de santé universelle, parmi d'autres objectifs.

Le Programme met l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles comme aspects cruciaux pour atteindre tous les objectifs et toutes les cibles et exige en outre l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre du Programme. Il réaffirme aussi les engagements des gouvernements envers le Programme d'Action de la CIPD et la Plate-forme pour l'Action de Beijing et les évaluations de leur suivi, en offrant son soutien aux accords intergouvernementaux pour la consolidation des droits de la femme et des droits reproductifs.

De plus, il réaffirme les responsabilités de tous les États en matière de respect, protection et promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de quelque sorte que ce soit, et fait référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux traités internationaux sur les droits de l'homme comme documents fondamentaux du Programme, ce qui consolide son point de vue axé autour des personnes.

Le Programme exige aussi la ventilation des données par âge, sexe, revenu et emplacement géographique, parmi d'autres caractéristiques, qui seront essentielles pour superviser, identifier les différences et comprendre quels groupes ne sont pas tenus en compte lors de la mise en œuvre du Programme.

Comment influencer la mise en œuvre à tous les niveaux : Tunisie

L'Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction (ATSR) a activement suivi le développement du Programme 2030 en travaillant à échelle nationale, régionale et mondiale pour assurer que le nouveau Programme obtienne du soutien politique. Avant l'adoption du Programme en septembre 2015, l'ATSR convoqua un groupe de travail national pour sensibiliser le gouvernement sur l'importance du Programme. L'ATSR participa à une réunion d'experts dans la région arabe sur les indicateurs pour le Programme 2030, et l'ATSR est actuellement en train de traduire cet apprentissage à échelle nationale par le biais de discussions dans le cadre de l'indicateur national.

Cibles spécifiques liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs

Il y a plusieurs cibles qui sont directement liées à la SDRS, ainsi que des cibles qui couvrent des aspects de la SDRS, ce qui démontre la nature transversale et l'importance de la SDRS pour parvenir à un développement durable pour tous. En considérant la portée du Programme, il peut s'avérer plus utile d'identifier les cibles qui se rapprochent le plus de votre travail ou qui constituent des lacunes significatives dans votre contexte.

Les cibles spécifiques qui sont directement liées à la SDRS sont :

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cibles :

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cibles :

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Cependant, des éléments de la SDRS peuvent aussi être trouvés dans d'autres objectifs, ce qui démontre que la SDRS traverse tous les domaines du développement durable et qu'elle est cruciale à la réussite générale du Programme. De plus, de nombreuses cibles du Programme sont essentielles pour créer un environnement dans lequel la SDRS peut être réalisée. Cela comprend, par exemple, ce qui suit :

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cibles :

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Cible :

- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins

des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible :

- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cibles :

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cibles :

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

Financement du Programme 2030

Une des questions qui est fréquemment posée dans le contexte du Programme 2030 est comment ces objectifs et cibles ambitieux seront financés.

Le Programme fait référence au [Programme d'action d'Addis Abeba](#) (PAAA), convenu en juillet 2015, qui contient les fondements pour la mise en œuvre du programme de développement durable à échelle mondiale, bien que le PAAA couvre aussi des questions plus amples, telles que l'endettement et le commerce. Le Programme indique :

Le présent Programme, y compris les ODD, peut être exécuté dans le cadre d'une association mondiale revitalisée en faveur du développement durable, soutenu par les politiques et actions concrètes décrites dans le Programme d'action d'Addis Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030 pour le développement durable. Le Programme d'action d'Addis Abeba soutient, complète et facilite la contextualisation des moyens du Programme 2030 des cibles de mise en œuvre. Ils ont trait aux ressources publiques nationales, au secteur commercial et financier national et international, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international comme moteur pour le développement, à l'endettement et à la durabilité de l'endettement, en abordant des questions systémiques et à la science, la technologie, l'innovation et la consolidation des capacités, et aux données, à la surveillance et au suivi.

Le PAAA est consolidé sur le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008, les documents finaux de conférences antérieures consacrées au financement pour le développement. Un des objectifs du

PAAA fut de consolider davantage le cadre pour financer le développement durable et les moyens pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le PAAA ne fait pas spécifiquement référence au financement pour la SDRS mais requiert plus de financement en matière de santé, en particulier pour les femmes et enfants « qui ont subi de manière disproportionnelle de nombreux troubles de la santé ». Il fait aussi une référence particulière à l'importance de l'égalité des sexes pour parvenir à une croissance économique durable, inclusive et égalitaire et au développement durable, ainsi qu'à l'importance des actions et investissements visés.

Un des principaux mécanismes pour le financement des cibles liées à la santé reproductive, maternelle, des nouveau-nés et adolescents est le [Mécanisme de financement mondial \(GFF\)](#). En septembre 2014, le Groupe de la Banque mondiale et les gouvernements du Canada, de la Norvège et des États-Unis annoncèrent la création du GFF pour soutenir la [Stratégie mondiale pour la santé des femmes, enfants, et adolescents 2.0](#) qui contribue à l'Objectif 3 du Programme 2030. Le GFF a pour but de mobiliser le financement national (privé et public), le financement par le biais du fonds fiduciaire du GFF (subvention) et de ressources de donateurs. La Fondation Bill & Melinda Gates, le Japon et les États-Unis ont contracté des engagements en matière de financement s'élevant à un total de 214 millions USD. Cela s'ajoute aux engagements

préalablement contractés par la Norvège et le Canada qui s'élèvent à 600 millions USD et 200 millions USD respectivement. Le Plan commercial du GFF a désormais été convenu et les pays sélectionnés sont en train de travailler sur leurs dossiers d'investissement. Le GFF est actuellement axé sur douze pays « favorisés ».¹

Cependant, malgré ces engagements, la différence de financement pour la SDRS est encore considérable. L'Institut Guttmacher estime que le coût total des soins de santé sexuelle et reproductive s'élève à 39,2 milliards USD par an,² alors que le FNUAP et l'Institut interdisciplinaire démographique des Pays-Bas (NIDI) estime que presque 70 milliards USD sont nécessaires pour financer entièrement le paquet estimé de la CIPD en 2015 (sur la base des estimations prévues en 2009).³ Les paiements directs constituent la majeure partie des coûts des services de SDRS, alors que les consommateurs dans les pays en voie de développement paient 35 876 millions pour les services. La dépendance vis-à-vis des paiements directs a une incidence négative disproportionnée sur les personnes les plus pauvres et vulnérables qui peuvent être privées de l'accès aux services.⁴ Pour assurer que l'accès à ces services soit universel, il sera impératif d'augmenter le financement.

Les services de SDRS doivent être une priorité aussi bien pour les budgets internationaux que nationaux et les gouvernements devront assurer qu'ils sont en train de réduire les différences

1 République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Tanzanie, Bangladesh, Cameroun, Inde, Libéria, Mozambique, Nigeria, Sénégal et Ouganda.

2 Susheela Singh, Jacqueline E. Darroch, Lori S. Ashford : En faire plus : Les coûts et bénéfices d'investir en santé sexuelle et reproductive, 2014. Institut Guttmacher/FNUAP.

3 « Financement du Programme d'action de la CIPD : Données pour 2011, estimations pour 2012/2013, projections pour 2014. » FNUAP et l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas (NIDI).

4 Ibid.



de financement à travers la mobilisation effective des ressources.

À échelle internationale, les donateurs doivent créer des calendriers et plans de mise en œuvre pour honorer les engagements contractés à l'occasion du Consensus de Monterrey, qui stipule que les donateurs doivent consacrer 0,7% du Revenu national brut (RNB) au développement. À partir de cette base, ils doivent consacrer au moins 0,1% de leur RNB au financement mondial de la santé⁵ et 10% de l'Aide publique au développement (APD) à aider la population.⁶ À échelle nationale, nous recommandons que tous les gouvernements consacrent au moins 5% de leur Revenu national brut (RNB) au financement de la santé à échelle nationale. Pour ce qui est des accords régionaux recommandant des contributions plus importantes, comme c'est le cas de la promesse de la [Déclaration d'Abuja](#) faite par les États membres de l'Union africaine pour allouer au moins 15% de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé, nous encourageons leur mise en œuvre.

Nous préconisons davantage d'investissements en SDRS

- Rappelez à votre gouvernement les engagements contractés dans le PAAA pour donner la priorité au financement de la santé et pour assurer « la transparence et la participation égalitaire dans l'établissement du budget, et promouvoir un établissement du budget et un suivi sensibles aux sexes ».
- Préconisez que votre gouvernement consacre au moins 5% du RNB au financement de la santé nationale.
- Rappelez à votre gouvernement les différences énormes en matière de financement des services de SDRS, et le poids que les paiements directs ont sur les populations les plus pauvres et vulnérables. Développez des études de cas si possible illustrant l'impact des paiements directs dans votre contexte pour démontrer votre point de vue au gouvernement.
- Préconisez davantage de participation des OSC lors de l'établissement des budgets, en particulier en ce qui concerne les budgets pour la santé et les budgets ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et filles.
- Si votre gouvernement est un gouvernement donateur, préconisez qu'il consacre au moins 0,7% du RNB au développement et assurez-vous qu'au moins 0,1% du RNB soit destiné au financement de la santé à échelle mondiale et 10% à l'aide publique au développement pour aider la population.
- Si votre pays est un pays « favori » du GFF, participez au procédé de consultation du pays pour préconiser le financement de la SDRS sous le mandat plus ample de la santé reproductive, maternelle, de nouveau-nés et des adolescents.

5 D'après les recommandations de la Commission de l'Organisation mondiale de la santé sur la macroéconomie et la santé (2001).

6 D'après les recommandations de la Conférence internationale des parlementaires (IPC) dans sa « Déclaration d'engagement d'Istanbul: Maintenir les promesses – Mesurer les résultats ».

Liens entre le Programme 2030 et d'autres engagements mondiaux

La manière la plus efficace de mettre en action les objectifs et cibles dans votre Programme 2030 est de les mettre en rapport avec les engagements existants de votre gouvernement abordant les mêmes questions.

De nombreux pays seront déjà en train de travailler pour mettre en œuvre les engagements mondiaux liés à la Planification familiale 2020 et la Stratégie globale pour la santé des femmes, enfants et adolescents. Mettre en rapport les objectifs et les résultats de ces programmes dans le Programme 2030 permettra de coordonner les efforts, d'améliorer le soutien et l'adhésion politiques et de consolider la mise en œuvre du Programme.

Similairement, les pays ont aussi des obligations spécifiques découlant des lois internationales sur les droits de l'homme et sont tenus d'indiquer les progrès qu'il sont en train de faire en matière de droits de l'homme par le biais des examens des organismes créés par traité et l'évaluation périodique universelle. L'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs est une question liée aux droits de l'homme internationaux et vous pouvez utiliser ces forums pour exprimer vos opinions au sujet des défis et inégalités que vous êtes en train d'affronter, et comment votre gouvernement exécute ses engagements selon le Programme 2030.

Planification familiale 2020

Planification familiale 2020 (PF2020) est un partenariat mondial qui soutient le droit des femmes et des filles à décider, librement, et pour elles-mêmes, si elles veulent avoir des enfants, quand et combien. Le PF2020 travaille avec les gouvernements, la société civile, les organisations multilatérales, les donateurs, le secteur privé, et la communauté de recherche et de développement pour permettre à

120 millions de femmes et de filles de plus d'utiliser des contraceptifs d'ici 2020.

Il y a [69 pays](#) auxquels on a cédé la priorité pour la prise d'actions selon le programme PF2020 et de nombreux autres pays [ont contracté des engagements](#) visant à augmenter l'accès à la planification familiale, aux marchandises et aux services.

Bien que la portée des engagements du PF2020 soit plus limitée que l'objectif d'assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive stipulé dans le Programme 2030 favorisant l'adoption d'actions pour l'accès à la planification familiale, elle accomplit un élément de la cible. En vertu de cela, si votre pays est un pays prioritaire ou un pays ayant contracté un engagement, vous pouvez utiliser le Programme 2030 pour attirer davantage d'attention politique sur la planification familiale, ainsi que pour assurer qu'un composant clé du Programme soit en cours d'exécution.

En utilisant le PF2020 pour accomplir les objectifs du Programme 2030 et vice-versa, vous pouvez considérer :

- Ne réinventez pas la roue ! S'il y a des programmes existants qui abordent l'accès à la planification familiale, découvrez comment vous y prendre pour les consolider au lieu de créer une structure parallèle.
- Tendez la main aux coalitions nationales du PF2020 et explorez comment travailler ensemble pour impulser le progrès sur le PF2020 et le Programme 2030.
- Incluez les recommandations de l'engagement du PF2020 dans vos messages pour la préconisation du Programme 2030, en particulier pour

ce qui est de l'accès universel à la planification familiale et de l'égalité des sexes.

- Un grand nombre des pays du PF2020 ont des [champions nationaux](#) pour sensibiliser le public sur ce travail et son importance. Les champions sont bien connectés et il pourrait s'avérer utile de les rejoindre.

Chaque Femme Chaque Enfant/Stratégie mondiale pour la santé des femmes, enfants et adolescents 2.0

Lancée par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon en septembre 2010, Chaque Femme Chaque Enfant est une initiative mondiale qui mobilise et intensifie la prise d'actions internationale et nationale par les gouvernements, les organismes multilatéraux, le secteur privé et la société civile pour faire face aux principaux défis en matière de santé qu'affrontent femmes et enfants, y compris la santé reproductive et maternelle. Elle a été conçue pour mettre en pratique la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, enfants et adolescents, qui ne constitue autre chose qu'un plan indiquant comment améliorer le financement, consolider la politique et améliorer les services sur le terrain pour les femmes et enfants les plus vulnérables. La première Stratégie mondiale 2010 fut développée pour accélérer les progrès des OMD, alors que la [deuxième](#) stratégie, lancée à New York en septembre 2015 en même temps que le nouveau Programme, a été conçue pour terminer les travaux non achevés des OMD, aborder les inégalités dans et entre les pays et aider les pays à commencer la mise en œuvre

du Programme 2030. Elle sera utilisée pendant toute la durée du Programme et elle aidera les pays à atteindre les cibles visées en matière de santé des femmes, adolescents et enfants.

Plus de [70 pays](#) et une variété d'autres parties intéressées, y compris les partenaires du secteur privé, des fondations et OSC ont contracté des engagements pour faire avancer la Stratégie mondiale 2.0 qui s'interfacera efficacement avec l'accomplissement du Programme 2030.

En utilisant la Stratégie mondiale pour accomplir les objectifs du Programme 2030 et vice-versa, vous pouvez considérer :

- Ne réinventez pas la roue ! S'il y a des programmes existants qui abordent les besoins de santé des femmes et adolescents, y compris la santé maternelle et reproductive, découvrez comment vous y prendre pour les consolider au lieu de créer une structure parallèle.
- Tendez la main aux coalitions nationales qui sont déjà en train de travailler dans ce domaine et explorez comment travailler ensemble pour impulser les progrès en matière de santé reproductive, maternelle et des adolescents ainsi que ceux du Programme 2030.
- Incluez les recommandations de l'engagement Chaque Femme Chaque Enfant dans vos messages pour la préconisation du Programme 2030, en particulier pour ce qui est de l'accès universel à la planification familiale et de l'égalité des sexes.

Droits de l'homme

La déclaration du Programme 2030 reconnaît que les droits de l'homme sont le fondement du Programme. Elle met l'accent sur les bases du Programme dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et traités internationaux sur les droits de l'homme et elle est axée sur les responsabilités des États pour respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentaux

Utilisation des droits de l'homme – Irlande

L'Irlande présentera un rapport au Comité de la CEDCF en 2016. Une partie essentielle du procédé est l'adoption de la part du Comité d'une liste de ses questions prioritaires (LDSQP) qui est expédiée à l'État avant la rédaction du rapport. Les questions incluses dans la LDSQP joueront un rôle central dans le dialogue interactif avec l'État et les observations et recommandations finales du Comité.

L'Association de planification familiale irlandaise (IFPA) utilisa ce procédé pour mettre de la pression au gouvernement afin de mettre en œuvre les ODD. L'IFPA a créé une association avec le Conseil national des femmes de l'Irlande et l'Alliance pour les droits des femmes en vue de présenter un rapport non officiel au comité de la CEDCF contenant des propositions pour l'inclusion dans la LDSQP. Elle a fait appel au comité de la CEDCF pour s'assurer que l'Irlande « fournisse des informations sur des mesures prévues pour assurer la mise en œuvre totale des objectifs de développement durable... en se concentrant tout particulièrement sur l'Objectif 3 concernant la santé et l'Objectif 5 pour atteindre l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et filles ».

pour tous, sans distinction de quelque sorte que ce soit. La plupart des objectifs et cibles correspondent aux dimensions essentielles des engagements contractés par les États en matière de droits de l'homme, tel que stipulé dans les traités internationaux sur les droits de l'homme, tels que le PIDCP, le PIDESC, la CEDCF et la CIDE,⁷ ainsi que d'autres instruments et documents internationaux et régionaux ayant trait aux droits de l'homme.

L'objectif 5 à propos de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles, par exemple, est fortement lié aux obligations des États régies par la CEDCF, qui expose le droit de femmes à se marier librement ou à décider librement et de manière responsable le nombre d'enfants et l'intervalle entre chaque enfant.⁸ La CEDCF exige en outre que les femmes puissent accéder aux services de santé liés à la planification familiale ainsi qu'aux informations et recommandations en matière de planification familiale,⁹ ce qui correspond aux éléments de la cible 3.7.

Pendant l'exécution du Programme, les gouvernements doivent être très attentifs aux interconnexions entre les objectifs et cibles et aux obligations et normes liées aux droits de l'homme. Au moment de créer des plans de mise en œuvre pour les objectifs et cibles, ils peuvent par exemple se servir des conseils des organismes créés par les traités en

matière de droits de l'homme figurant dans les commentaires généraux ou les observations finales spécifiques de chaque pays ou bien encore être informés par les comptes-rendus des Procédures spéciales ou les Rapporteurs spéciaux de l'ONU.

En corrélation avec les obligations en matière de droits de l'homme, les gouvernements doivent par exemple tenter de consacrer des efforts particuliers à aborder les cibles du Programme 2030 qui correspondent aux obligations essentielles minimum selon les droits économiques et sociaux, tels que l'accès non discriminatoire aux installations, biens et services de santé, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés,¹⁰ ou l'accès aux soins de santé reproductifs.¹¹

En ce qui concerne la responsabilisation, il est important de chercher des synergies entre les mécanismes des droits de l'homme et les mécanismes mis en place pour surveiller la mise en œuvre des objectifs du Programme 2030. Les mécanismes des droits de l'homme rassemblent et évaluent déjà les informations sur une grande variété de questions liées aux droits de l'homme et donnent des conseils aussi bien sur des domaines thématiques que sur des situations spécifiques du pays, afin que les mécanismes de responsabilisation qui évaluent la mise en œuvre des objectifs et cibles du Programme puissent les

7 [PIDCP](#) : Accord international sur les droits civils et politiques ; [PIDESC](#) : Accord international sur les droits économiques, sociaux et culturels ; [CEDCF](#) : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; [CIDE](#) : Convention sur les droits des enfants.

8 CEDCF, Article 16 b et 16 e.

9 CEDCF, Article 12 paragraphe 1 et Article 10 h.

10 PIDESC, Commentaire général 14, paragraphe 43.

11 PIDESC, Commentaire général 14, paragraphe 44.



consolider. Les mécanismes des droits de l'homme, d'autre part, doivent explorer les possibilités d'intégrer l'évaluation des progrès vers des ODD et cibles pertinents dans leur travail.

Du point de vue de la société civile, le fait d'associer le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 avec les droits de l'homme peut servir à consolider les revendications de plaidoyer. Bien que les engagements du Programme aient une nature politique, les traités sur les droits de l'homme engagent légalement les États qui les ont ratifiés, ce qui peut soutenir les revendications de plaidoyer à l'égard des ODD et cibles correspondant aux obligations en matière de droits de l'homme.

Vice-versa, mettre en corrélation le plaidoyer du Programme 2030 avec les droits de l'homme peut aussi créer un nouvel élan à la mise en œuvre des obligations des droits de l'homme et faire avancer la ratification ou l'élimination des restrictions aux traités sur les droits de l'homme dans les domaines en question, tels que la CEDCF ou la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Quelques recommandations clés :

- Examiner les traités internationaux et régionaux pertinents en matière de [droits de l'homme](#)¹² et [vos évaluations nationales](#), et remarquez s'ils font mention à des questions liées à la SDRS ; il est possible qu'ils abordent des questions liées à la violence contre les femmes, aux lois relatives au consentement parental pour accéder aux services, à l'accès aux médicaments vitaux, et au droit au meilleur état de santé possible.
- Identifiez quand votre pays fera [l'objet d'un examen d'un organisme créé par traité](#) et considérez la possibilité de travailler avec des partenaires pour soumettre un rapport non officiel.
- Travaillez avec des partenaires et dans les réseaux ; considérez la possibilité de participer à [l'examen périodique universel](#) de votre pays.

Accords régionaux

Il y a de nombreux accords régionaux et feuilles de route qui peuvent également servir comme outils de plaidoyer utiles pour consolider l'engagement

de votre gouvernement vis-à-vis du Programme 2030, comme par exemple le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique et le Guide opérationnel pour la mise en œuvre et le suivi du Consensus de Montevideo sur la population et le développement en Amérique latine et au Caraïbe. Souligner les thèmes et engagements en commun peut impulser la volonté politique de votre gouvernement.

Quelques recommandations clés :

- Faites le plan et examinez les accords intergouvernementaux ou feuilles de route liés à la population et au développement, à la santé, à la santé maternelle, à la santé sexuelle et reproductive ou aux domaines connexes et utilisez-les pour votre plaidoyer du Programme 2030.
- Cherchez les mécanismes de surveillance et de responsabilisation en place pour les engagements régionaux pertinents et déterminez s'ils sont capables d'aider à mesurer les progrès pour se rapprocher des objectifs du nouveau Programme.

12 Certains traités pertinents sur les droits internationaux de l'homme comprennent : CEDCF, CIDE, PIDCP, PIDESC. Les traités régionaux pertinents sur les droits de l'homme comprennent : la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention interaméricaine sur la prévention, la punition et l'éradication de la violence contre les femmes (Convention de Belém do Pará), et le Protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo).

Prochaines étapes : mise en œuvre nationale, responsabilisation et indicateurs

Si le Programme 2030 remplit sa promesse, il devra devenir une réalité sur le terrain.

Maintenant que le Programme a été adopté, les gouvernements devront suivre leurs engagements et adopter des étapes spécifiques et ambitieuses pour mettre en œuvre le Programme. Cela requerra le développement de plans de mise en œuvre nationale en parallèle avec l'adaptation d'une politique et de priorités de financement. Pour les pays donateurs, cela requerra aussi l'augmentation de l'aide en matière de financement et de capacité dans les régions de l'hémisphère sud.

Plaidoyer pour traduire le Programme 2030 en politiques nationales et actions pour la mise en œuvre

Un des points forts du Programme 2030 est qu'il requiert que les gouvernements adoptent des actions spécifiques pour atteindre ses objectifs et cibles. Cependant, comme c'est le cas pour de nombreuses initiatives, il peut s'avérer nécessaire de recourir au plaidoyer et au lobbying de gouvernements pour assurer qu'ils le mettent en œuvre intégralement et qu'ils donnent leur soutien aux programmes qui seront nécessaires pour atteindre les cibles. Cela implique mettre en pratique la politique et des changements véritables pour les gens. Cela étant dit, il est impératif que les organisations de la société civile travaillent côte à côte avec les gouvernements pour assurer que le Programme 2030 soit mis en œuvre correctement et leur exige de rendre compte des progrès qu'ils sont en train de faire en les comparant aux cibles visées. Les plans de mise en œuvre doivent être développés avec la participation de toutes les parties intéressées pertinentes,

y compris les membres de la société civile. De plus, de solides mécanismes de responsabilisation à échelle nationale, régionale et mondiale devront être mis en place pour superviser les progrès réalisés pour aboutir à la mise en œuvre du Programme. Vous devez assurer que les cibles soient perçues comme « les affaires quotidiennes » du gouvernement, et non pas comme une activité extra.

Sensibilisation

Quelques recommandations clés :

- Demandez à votre gouvernement de partager le Programme 2030 avec le Parlement et d'organiser une session/ un débat spéciaux au Parlement pour aborder la mise en œuvre nationale.
- Demandez à votre gouvernement de mettre au point une stratégie pour sensibiliser le public au Programme 2030, aux mesures de mise en œuvre, aux mécanismes de responsabilisation, ainsi qu'aux opportunités pour la participation du public.
- Développez votre propre stratégie de sensibilisation parmi la société civile, les organisations partenaires, les parlementaires, les médias et le public. Le fait d'illustrer l'importance de ce Programme aidera les gens à comprendre pourquoi il doit être mis en œuvre ; encouragez-les à s'engager et à participer au plaidoyer et au lobbying et assurez que le gouvernement sache que ses actions seront supervisées. Soyez également prêt(e) à parler en public si le gouvernement n'est pas prêt à agir sur certaines cibles. N'oubliez pas que les gouvernements ont accepté ce Programme et qu'ils doivent le mettre en œuvre !

Comment faire un plan

Quelques recommandations clés :

- Identifiez les cibles du Programme qui se rapprochent le plus de votre travail ou qui constituent des lacunes significatives dans votre contexte et donnez-leur la priorité pour l'adoption d'actions.
- Adressez-vous à vos contacts au gouvernement et demandez-leur où ils en sont avec le procédé de mise en œuvre. Il est possible que certains aient déjà commencé alors que d'autres se trouvent au début du procédé. Demandez-leur quels sont leurs plans. Par exemple, s'ils vont créer un groupe de référence ou une équipe séparée au sein d'un département clé ou s'ils vont intégrer leurs efforts dans les structures existantes et découvrez comment y participer.
- Encouragez votre gouvernement à évaluer le contexte des ODD et identifiez les domaines où il est nécessaire d'agir. Cette évaluation doit établir les grandes lignes des politiques et structures existantes et tenir compte des progrès réalisés par rapport aux OMD, les recherches pertinentes, les consultations avec les organisations de la société civile et les universitaires, les recommandations des organismes créés par traité de l'ONU sur les questions figurant sur le Programme 2030 et d'autres sources.
- Identifiez les responsabilités pour chaque cible, qui mène la mise en œuvre et si l'on est déjà en train de travailler sur un programme existant (comme les engagements Chaque Femme Chaque Enfant ou du PF2020). S'il y a des politiques et programmes nationaux existants utiles, démontrez

Comment répandre la nouvelle localement – Maroc

L'Association de planification familiale du Maroc (MFPA) réalisera un documentaire vidéo sur le nouveau Programme et la SDRS et la partagera avec 80 leaders récemment élus de la communauté dans le pays entier. Ces leaders sont bien placés pour comprendre les besoins des individus dans la communauté et ils peuvent jouer un rôle important pour assurer que les cibles de SDRS soient mises en œuvre à échelle locale. Une fois les leaders sensibilisés au nouveau Programme, la MFPA travaillera avec eux pour développer des plans d'action locaux.

comment ils peuvent être améliorés et encouragez le gouvernement à s'engager davantage.

- Sur la base de votre familiarité avec votre contexte national, suggérez des actions que votre gouvernement devrait adopter pour mettre en œuvre les objectifs et cibles et, tout en travaillant en coalition avec les partenaires, développez un plan pour promouvoir et superviser la mise en œuvre du Programme. Cela pourrait comprendre l'organisation de réunions avec les leaders et décisionnaires pour les tenir au courant du Programme et de vos attentes, et participer ou demander à votre gouvernement des consultations sur la mise en œuvre des objectifs et cibles dans lesquels vous avez une expertise particulière. Contactez aussi des organisations en dehors de la communauté de la SDRS, telles que des groupes de femmes et jeunes et des organisations d'autres secteurs pour augmenter le soutien à vos demandes et consolider votre voix vis-à-vis de votre gouvernement.

Encouragez votre gouvernement à former un comité interdépartemental composé de tous les départements pertinents du gouvernement (par exemple, les départements de santé, population, développement, finances, statistiques, éducation et environnement) et à développer un plan intergouvernemental pour mettre en œuvre et superviser le Programme.

- Assurez-vous que les éléments de la santé sexuelle et reproductive du Programme 2030 soient intégrés aux programmes et budgets ministériels pertinents et aux plans de gestion de la performance.
- Préconisez davantage de participation lors de l'établissement des budgets, en particulier en ce qui concerne les budgets pour la santé et les budgets ayant trait à l'égalité des sexes.

- En fonction de votre contexte national, préconisez que votre gouvernement adopte une posture progressiste lors de la mise en œuvre d'objectifs et de cibles. Si par exemple, votre gouvernement soutient la prise d'actions sur des éléments de la SDRS qui ne furent pas explicitement inclus dans le Programme final, tels que l'accès à l'avortement ou à l'éducation sexuelle intégrée, encouragez les ministres pertinents à adopter une ample compréhension des cibles 3.7 et 5.6 et à inclure la prise d'actions dans ces domaines au moment de mettre au point des mesures de mise en œuvre nationales.

Rapports et responsabilisation

Quelques recommandations clés :

- Préconisez que votre gouvernement élabore des rapports sur les progrès réalisés sur tous les objectifs et toutes les cibles de manière opportune, transparente et régulière et assurez-vous que les évaluations réfléchissent les expériences des organisations de la société civile et des individus. Vous pouvez aussi collaborer avec les partenaires de la société civile afin d'élaborer un rapport non officiel de la société civile comme contribution aux procédés pertinents.
- Assurez-vous que votre gouvernement établisse des mécanismes de responsabilisation pour superviser la mise en œuvre du Programme et qu'ils contemplent l'engagement significatif et institutionnalisé de la société civile. Ces mécanismes pourraient consolider les mécanismes et structures déjà en place fonctionnant convenablement ou bien être informés par ces derniers. Les mécanismes de supervision thématique pourraient être considérés pour faire le suivi des progrès et apporter des conseils pour la mise en œuvre dans des domaines thématiques spécifiques.

- Participez activement aux procédés de supervision et de responsabilisation à échelle nationale, régionale et mondiale en présentant des rapports non officiels, en vous réunissant avec votre gouvernement pour partager vos points de vue et en assistant aux événements clés, si possible.

Plaidoyer en faveur de la responsabilisation

Une fois que les engagements contractés dans le Programme 2030 aient été traduits en politiques, programmes et budgets nationaux, il est important de superviser ces engagements pour assurer qu'ils se concrétisent. Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans le soutien des mécanismes de contrôle et de responsabilisation au sein des frontières nationales, mais il est crucial que leurs activités ne remplacent pas les structures de responsabilisation nationales. Les organisations de la société civile peuvent travailler avec des structures de responsabilisation clés, telles que les parlementaires, à travers les divers comités, les organismes de contrôle des comptes nationaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes mondiaux des droits de l'homme, tels que le Conseil des droits de l'homme/l'examen périodique universel, les mécanismes de responsabilisation qui vont superviser la mise en œuvre du Programme 2030 à échelle régionale ou mondiale, tels que le forum politique de haut niveau, et avec les médias. En s'engageant dans ces mécanismes, les organisations de la société civile peuvent sensibiliser le public aux engagements contractés à niveau national et décentralisé et mettre l'accent sur les progrès et barrières affrontés dans la mise en œuvre.

Quelques recommandations clés :

- Travaillez avec votre gouvernement pour assurer qu'il y ait une place ou de l'espace pour les voix des sociétés civiles dans les mécanismes nationaux formels de supervision et divulgation d'informations. Cela pourrait prendre la forme d'un comité national chargé de superviser la mise en œuvre, d'un procédé de divulgation d'informations d'évaluation en commun, de séances parlementaires, d'un conseil de consultation sur le développement durable ou toute autre forme,

Les parlements façonnent le programme – Macédoine

L'Association pour la santé, l'éducation et la recherche (HERA) a réalisé avec succès un plaidoyer en faveur de l'organisation d'une séance publique au Parlement pour aborder l'égalité des sexes et le programme de développement après 2015. La séance fut organisée par la Commission parlementaire pour la création d'opportunités égalitaires entre les femmes et hommes en consultation avec le Ministère des affaires sociales en juillet 2015. HERA participa à la séance grâce à l'invitation de la Commission parlementaire pour la création d'opportunités égalitaires entre les femmes et hommes et assura que la santé sexuelle et reproductive soit incluse dans le discours d'ouverture du Ministère de la santé et pendant les discussions de la séance.

en fonction de la structure de gouvernement de votre pays et des manières de travailler.

- Identifiez les partenaires ayant la même vision des choses qui peuvent vous donner un coup de main dans votre travail de responsabilisation. Cela peut impliquer identifier de nouveaux partenaires avec des aptitudes différentes, telles que le suivi du budget, la recherche et les données pour élargir les aptitudes que vous avez pour vous permettre d'assurer une supervision solide.
- Accéder aux données pertinentes pour faire le suivi des engagements est essentiel pour la responsabilisation. De nombreux pays et agences internationales ont désormais des lois ou politiques qui donnent aux individus le droit aux informations publiques,¹³ assurant un accès ouvert à l'information. Si vous ne parvenez pas à accéder aux données dont vous avez besoin, il est possible que vous deviez faire des recherches et utiliser ces mécanismes pour vous assurer que vous disposez des informations requises.
- Vous pouvez compléter les données à échelle nationale avec la supervision à niveau sous-national, à niveau du district et de la communauté pour voir si ce qui est informé à échelle nationale est précis, parvient aux communautés pauvres et marginalisées et fournit des programmes de haute qualité.
- Après avoir collecté les données, vous pouvez développer une variété d'outils de responsabilisation, tels que les cartes de rapport qui font le suivi des indicateurs clés ou du budget/des dépenses. Cela vous permettra

de démontrer si le gouvernement est en train de remplir ses engagements ou s'il faut en faire davantage.

Il peut s'avérer stratégique d'aligner ce travail sur d'autres efforts de responsabilisation et d'utiliser vos outils à des moments stratégiques, comme par exemple, en présentant des rapports non officiels ou en organisant des [séances de citoyens](#) pendant les évaluations du secteur de la santé ou durant les procédés de planification budgétaire, aussi bien à échelle nationale que sous-nationale.

Plaidoyer en faveur des indicateurs

Le procédé du développement des indicateurs pour le Programme 2030, qui évaluera l'état de la mise en œuvre des cibles des ODD est encore en cours au moment de la rédaction. Ces indicateurs sont actuellement en train d'être développés par un groupe d'officiers statistiques nationaux des États membres de l'ONU et ils seront adoptés à l'occasion de la prochaine session de la Commission statistique des Nations Unies en mars 2016. Les indicateurs seront essentiels pour superviser les progrès pour atteindre les objectifs et cibles à niveau national et mondial. La supervision devra être cohérente pour déterminer si les mesures de mise en œuvre parviennent aux groupes de la population marginalisée. Pour cela, la disponibilité des données de haute qualité ventilées par critères pertinents, tels que le sexe, l'âge (y compris la tranche d'âge de 10-14 ans), l'emplacement géographique, le revenu, et aussi les critères tels que l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre



et le handicap, si pertinents, doit être assurée. À cette fin, la consolidation des capacités nationales pour rassembler et analyser les données, en particulier dans les pays aux capacités actuellement limitées à cet égard, sera essentielle.

Les demandes d'indicateur recommandé par l'IPPF sont les suivantes :

¹³ Celles-ci peuvent être appelées lois du « droit à l'information », de la « liberté d'information » ou « d'accès public à l'information ».

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.7 : Garantir d'ici 2030 l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment en matière de planification familiale, d'information et d'éducation, et en faveur de l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux.

Indicateur 3.7.1	Recommandation	Pourcentage de femmes en âge de procréer (15–49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits avec des méthodes modernes.
	Raisons	L'accès à des contraceptifs disponibles, acceptables et de bonne qualité est un élément essentiel de la santé reproductive. Il permet de faire le suivi de la proportion de demandes de contraceptifs modernes qui a été satisfaite. Il réfléchit aussi bien « à quel point les partenaires, communautés et systèmes de santé soutiennent les femmes au moment d'agir sur leurs choix et permet de contrôler si les désirs affirmés par les femmes en matière de contraception sont en train d'être remplis. Il attire l'attention sur les inégalités en matière d'accès aux services et il peut donc être utilisé pour promouvoir une approche de la santé reproductive basée sur les droits de l'homme. » ¹⁴
Indicateur 3.7.2	Recommandation	Taux de natalité chez les adolescentes (10–14 ans, 15–17 ans, 18–19 ans) toutes les 1000 femmes dans cette tranche d'âge
	Raisons	Le risque que des filles de 10–14 ans meurent suite à des complications pendant l'accouchement est 5 fois plus élevé que chez les femmes dans la vingtaine; la maternité est souvent enracinée dans des pratiques coercitives et discriminatoires, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce et forcé et la violence sexuelle, alors qu'une portion significative d'accouchements d'adolescentes plus âgées, de 18–19 ans peut se produire dans le cadre du mariage et l'union, ce qui lui leur donne plus de probabilité d'être planifiés.

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.6 : Garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs de la manière convenue dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, le Programme d'action de Beijing et les documents finaux de leurs conférences d'évaluation.

Indicateur 5.6.1	Recommandation	Proportion de femmes (15–49 ans) qui prennent leurs propres décisions sexuelles et reproductives.
	Raisons	L'indicateur est tout particulièrement transformateur car il répond à un élément et à un prérequis essentiels pour parvenir à l'égalité des sexes et les droits et l'autonomisation des femmes : l'exercice de leurs droits reproductifs. C'est un nouvel indicateur qui remplit une lacune cruciale en matière de collecte de données vingt ans après la proclamation des droits reproductifs à l'occasion de l'événement de la CIPD de 1994, les engagements de la plate-forme de Beijing pour l'action de 1995 et les divers accords intergouvernementaux adoptés dès lors. Dans le monde entier, les femmes affrontent de nombreuses barrières et limitations enracinées dans la discrimination de genre, y compris la violence, pour faire même les décisions les plus fondamentales sur leur santé et vies, un concept clé des droits reproductifs. Idéalement, la collecte de données ne devrait pas être limitée aux femmes de 15–49 ans.
Indicateur 5.6.1	Recommandation	Proportion (%) de pays possédant des lois et règlements qui garantissent à toutes les femmes et aux adolescentes l'accès à la santé, aux services, à l'information et à l'éducation en matière de sexualité et reproduction.
	Raisons	La capacité à exercer les droits reproductifs et à faire des décisions dans ces aspects de la vie des femmes requiert des protections légales et réglementaires protégeant le droit d'accéder aux moyens le leur permettant, c'est-à-dire, les informations, l'éducation et les services pertinents. Cet indicateur mesure si les cadres légaux et normatifs sont en place pour protéger ce droit et complète les aspects ci-dessus sur les expériences et perceptions véritablement vécues par les femmes. Un des principaux facteurs expliquant pourquoi l'objectif de la CIPD de 1994 concernant l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive demeure évasif pour de nombreuses personnes dans le monde entier est dû au fait que ces droits essentiels tellement inhérents à la santé, au bien-être et à l'autonomisation des femmes et adolescentes sont négligés et niés et il n'y a pas de protections adéquates en place.

14 FNUAP (2010). Quel est le degré d'universalité de l'accès à la santé reproductive ? Une évaluation de l'évidence. FNUAP : New York : FNUAP. https://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2010/universal_rh.pdf



Quelques recommandations clés :

- À niveau mondial, travaillez avec vos gouvernements avant mars 2016 pour assurer qu'ils soient à la poursuite des indicateurs recommandés conformément aux cibles liées à la SDRS et pour une forte collecte de données ventilées.
- À niveau national, contactez votre bureau national des statistiques pour voir quelles données il est en train de collecter actuellement et préconisez qu'il consolide sa collecte de données sur des secteurs clés.
- Préconisez à votre gouvernement d'assurer que les données collectées à échelle nationale soient publiées de manière opportune, ouverte et transparente pour vous permettre à vous-même et à d'autres organisations de la société civile de les utiliser en faveur de la supervision et la responsabilisation.
- En particulier, en cas de limitations de données, encouragez votre gouvernement à considérer toute recherche réalisée par votre organisation comme évidence vers la mise en œuvre des cibles ou de toute lacune devant être adressée.

Mise en œuvre du Programme 2030 : actions pour les OSC

Cet organigramme illustre certains des pas que vous pouvez prendre pour mettre en pratique le Programme 2030 à travers le plaidoyer, la sensibilisation et le travail en coalition.

RAPPORTS ET RESPONSABILISATION

Préconisez que votre gouvernement présente des rapports sur les progrès réalisés de manière transparente et opportune

Faites votre propre recherche à niveau national et à niveau de la communauté

Rédigez des rapports non officiels sur le progrès réalisés et faites le suivi des budgets

Soutenez l'établissement des mécanismes de responsabilisation et participez à ces mécanismes à échelle nationale, régionale et mondiale

DRESSEZ UN PLAN

Demandez au gouvernement à quel stade du procédé de mise en œuvre il se trouve

Portez-vous volontaire pour faire partie d'un groupe de référence ou de mécanismes de supervision

Identifiez les équipes/ministères responsables des cibles de SDR et si elles sont liées à un mécanisme ou engagement existant

Concevez un plan pour promouvoir et contrôler la mise en œuvre du Programme, en particulier pour ce qui est des objectifs 3 et 5

TRAVAILLEZ AVEC D'AUTRES PERSONNES

Identifiez les alliés à échelle nationale qui peuvent vous aider avec votre travail de préconisation

Ne songez pas seulement à vos partenaires habituels et contactez les chercheurs, les institutions internationales de droits de l'homme, les académiciens, les économistes et d'autres réseaux

SENSIBILISATION

Identifiez les secteurs prioritaires pour la prise d'actions en matière de SDR

Pressez votre gouvernement pour qu'il commence à sensibiliser le public au Parlement et dans les médias

Lancez une campagne de sensibilisation du public sur le Programme et comment elle permettra d'obtenir des résultats satisfaisants en matière de santé et d'égalité des sexes

Mise en œuvre du Programme 2030 : actions pour les gouvernements

Cet organigramme illustre certains des pas que les gouvernements doivent prendre à échelle nationale pour assurer qu'ils donnent la priorité et mettent en œuvre le Programme 2030.

RAPPORTS ET RESPONSABILISATION

Identifiez les mécanismes de responsabilisation qui peuvent être utilisés pour évaluer le Programme, tels que les Comités parlementaires et les organismes de contrôle des comptes
Consultez les OSC pour obtenir leurs points de vue sur le degré d'efficacité de vos plans
Présentez des rapports sur les progrès réalisés de manière transparente et opportune
Soutenez l'établissement des mécanismes de responsabilisation et participez à ces mécanismes à échelle régionale et mondiale

DRESSEZ UN PLAN

Évaluez le Programme 2030 et identifiez les domaines où il est prioritaire d'agir
Développez des plans de mise en œuvre nationaux, avec budgets, et comprenez les OSC dans cette planification
Créez un comité interdépartemental pour coordonner les engagements dans tous les secteurs du gouvernement

TRAVAILLEZ AVEC D'AUTRES PERSONNES

Consultez la société civile pour découvrir où se trouvent les défis
Contactez votre bureau national des statistiques pour planifier comment mesurer le Programme
Assurez-vous que votre institution nationale des droits de l'homme soit équipée pour superviser et responsabiliser le gouvernement
Faites participer les gouvernements locaux

SENSIBILISATION

Partagez le Programme 2030 avec les parlementaires, organisez un débat au Parlement
Lancez une campagne de sensibilisation du public sur le Programme et sur l'aide qu'il pourra donner

Ressources

Contexte

“Follow up & Review, Monitoring & Accountability of the Post 2015 Agenda: Key Messages & Recommendations” (« Suivi et évaluation, supervision et responsabilisation du Programme de l’après-2015 : message et recommandations clés »), Groupe de travail de haut niveau pour la CIPD, mai 2015 : <http://icpdtaskforce.org/resources/Post2015Accountabilityapril2015.pdf>

“SRHR – the key to gender equality and women’s empowerment” (« SDRS – la clé à l’égalité entre les genres et à l’autonomisation de la femme »), Fédération Internationale de Planification familiale, mars 2015 : http://www.ippf.org/sites/default/files/2020_gender_equality_report_web.pdf

“Sexual and reproductive health and rights – a crucial agenda for the post-2015 framework” (« La santé et les droits sexuels et reproductifs : enjeu crucial pour le cadre de l’après-2015 »), Fédération Internationale de Planification familiale, mars 2014 : http://www.ippf.org/sites/default/files/report_for_web_0_1.pdf

“Adding it up: The costs and benefits of Investing in Sexual and Reproductive Health” (« En faire plus : Les coûts et bénéfices d’investir en santé sexuelle et reproductive »), 2014, Institut Guttmacher/ FNUAP, 2014 : <https://www.guttmacher.org/pubs/AddingItUp2014.html>

“Financing the ICPD Programme of Action: Data for 2011, Estimates for 2012/2013, Projections for 2014” (« Financement du Programme d’action de la CIPD : Données pour 2011, estimations pour 2012/2013, projections pour 2014 »), FNUAP et l’Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas (NIDI), 2013 : <http://www.unfpa.org/publications/financing-icpd-programme-action>

“Financing Demystified” (« Le financement démystifié »), IPPF, Octobre 2015 : <http://www.ippf.org/our-work/what-we-do/advocacy/financing-development/demystified>

“Global Financing Facility Country Factsheet” (« Descriptif par pays des facilités de financement à échelle mondiale »), IPPF, Octobre 2015 :

<http://www.ippf.org/resource/Global-Financing-Facility-country-fact-sheet>

“IPPF Briefing: The World Bank Group’s funding for sexual and reproductive health” (« Note d’information de l’IPPF : Financement du Groupe de la Banque mondiale de la santé sexuelle et reproductive »), IPPF, Octobre 2015 : http://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_briefing_on_world_bank_financing_for_srh_2015.pdf

Instruments des droits de l’homme internationaux

Accord international sur les droits civils et politiques, 1966 : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

Accord international sur les droits économiques, sociaux et culturels, 1966 : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, 1979 : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

Convention sur les droits des enfants, 1989 : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

Beijing Declaration and Platform for Action (Déclaration et Programme d’action de Beijing), 1995 : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E.pdf>

International Conference on Population and Development Programme of Action (Programme d’action de la conférence internationale sur la population et le développement), 1994 : http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/programme_of_action_Web%20ENGLISH.pdf

Population and sustainable development in the Post-2015 agenda: Report of the Global Thematic Consultation on Population Dynamics (Population et développement durable dans le Programme de l’après-2015 : Rapport de la consultation thématique mondiale concernant la dynamique des populations), 2014 : <http://www.unfpa.org/publications/population-and-sustainable-development-post-2015-agenda>

Framework of Actions for the follow-up to the Programme of Action of the International Conference on Population and Development (Cadre d’actions pour le suivi du Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement), 2014 : <http://www.unfpa.org/publications/framework-actions-follow-programme-action-international-conference-population-and>

CESCR General Comment No. 14: The Right to the Highest Attainable Standard of Health (Art. 12). (Commentaire général du PIDESC N° 14 : Le droit au meilleur état de santé possible (Art. 12)) : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/WRGS/Health/GC14.pdf>

The 2030 Agenda for Sustainable Development and its implementation mark a unique opportunity to ensure full respect for sexual and reproductive health and rights which must be seized (Le Programme 2030 pour le développement durable et sa mise en œuvre marquent une opportunité unique d’assurer le respect total de la santé et droits sexuels et reproductifs qu’il faut impérativement saisir), la Déclaration commune par les experts en droits de l’homme de l’ONU, le Rapporteur sur les droits des femmes de la Commission interaméricaine sur les droits de l’homme et les Rapporteurs spéciaux sur les droits des femmes et les défenseurs des droits de l’homme de la Commission africaine sur les droits de l’homme et des peuples, septembre 2015 : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16490&LangID=E>



Publié en novembre 2015 par la Fédération
internationale pour la planification familiale
4 Newhams Row
London SE1 3UZ
Royaume-Uni
tél. : +44 20 7939 8200
fax: +44 20 7939 8300
web www.ippf.org
email: info@ippf.org
Organisation caritative enregistrée
au Royaume-Uni n° 229476